

Question de M. André Frédéric à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « La crise du coronavirus a profité aux sectes et à leurs gourous. Quel rôle pour le CAPREV ? »

M. André Frédéric (PS). – Notre pays a consacré à ce sujet, de temps en temps, un peu d'énergie. D'abord en 1996, avec une commission d'enquête parlementaire au Parlement fédéral à la suite du suicide collectif de l'Ordre du Temple solaire qui avait fait 75 morts, dont trois enfants, ce qui avait ému l'opinion internationale à l'époque. Ensuite, en 2006, j'ai eu la charge de présider un groupe de travail sur le sujet qui a mis en évidence dans son rapport, après un an et demi de travail, une augmentation impressionnante du nombre de dérives sectaires dans notre pays au niveau des organisations elles-mêmes. On était passé d'un type d'organisations dites apocalyptiques, prévoyant la fin du monde, à toute une série de pratiques au quotidien qui touchent à la formation professionnelle, au développement personnel, à l'éducation et à la santé, domaine à propos duquel je suis aujourd'hui le plus inquiet.

Depuis ce rapport, Madame la Ministre, plus personne ne s'occupe de cette thématique, ni dans d'autres pays ni sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Sûreté de l'État, qui a trente missions et est sous-financée, ne peut plus s'occuper que de lutte contre le terrorisme et le radicalisme. C'est dommage, mais ce service n'y peut rien. La police fédérale qui a des sections terrorisme et sectes s'occupe de terrorisme, mais, évidemment, pas de sectes. Il reste un observatoire belge qui dépend du fédéral et de votre collègue de la Justice, M. Geens, le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN), ainsi qu'une petite ASBL que je préside et qui s'occupe d'accueillir des victimes. Nous recevons entre dix et quinze demandes par semaine. Ce nombre peut paraître dérisoire, mais pour les bénévoles que nous sommes, c'est largement suffisant.

Un article très intéressant a été publié ce matin dans « La Dernière Heure ». Il indique que la pandémie que nous venons de subir a renforcé le prosélytisme de ces organisations déviantes qui essaient de gagner des adeptes en expliquant l'origine de la maladie ou en essayant de vendre des produits pour se prémunir de celle-ci. Je voulais vous poser des questions précises sur le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par les extrémismes et radicalismes violents (CAPREV). Je sais qu'il n'y a pas de lien direct avec ce qui précède, bien que les modes de recrutement soient semblables. Le CAPREV formule-t-il les mêmes observations ? Reçoit-il des appels à propos de dérives sectaires ? Observe-t-on une augmentation des appels entre l'année dernière et la crise que nous venons de traverser ? A-t-on identifié au travers de ces appels des organisations sectaires déviantes ? Comptez-vous entretenir avec le CAPREV une relation afin de s'orienter vers la prise en charge de la prévention en matière de lutte contre les dérives sectaires dans la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'en profite pour vous remercier, Monsieur Collin, pour votre vigilance. En effet, il s'agissait de 94,4 milliards d'euros et non de 90 milliards d'euros.

J'en viens maintenant à la possible augmentation du nombre d'appels que le CAPREV a reçus à propos de mouvements sectaires pendant le confinement. Comme vous le savez, une des missions de ce centre est d'accueillir et d'accompagner les personnes confrontées à des situations préoccupantes liées au radicalisme et à l'extrémisme violent. À ce titre, le CAPREV n'a pas mandat pour agir par rapport aux mouvements sectaires.

Il n'y a pas eu d'augmentation significative du nombre d'appels pendant la période de confinement. Le nombre d'appels concernant des mouvements sectaires était très restreint. Il n'y a pas eu non plus d'augmentation significative des demandes d'accompagnement, mais les personnes qui faisaient déjà l'objet d'un accompagnement par le CAPREV ont continué à être suivies. Le confinement a augmenté le sentiment d'exclusion ou de mise au ban de la société d'un grand nombre de citoyens.

M. André Frédéric (PS). – Madame la ministre fait la démonstration qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, une victime d'une dérive sectaire est vite isolée et sans soutien. Ce n'est pas un reproche que je vous adresse, car je sais qu'un tel service n'existe nulle part et qu'on ne peut disposer que de bénévoles, ce qui est bien loin de suffire. Certes le travail de première ligne peut se faire par l'associatif, mais le travail de suivi et d'encadrement psychologique ou de conseil juridique ne peut être réalisé par une association sans but lucratif (ASBL).

Par conséquent, je vous invite à réfléchir. Je suis à votre entière disposition pour vous aider à trouver des solutions. Par exemple, j'imagine qu'il est possible de faire évoluer le modèle du CAPREV et de compléter ses missions. Je vous invite donc à réfléchir ensemble pour faire en sorte que les victimes de dérives sectaires au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient encadrées. Elles en ont grand besoin.